

Simple petite question

Par RDelamarre, le 17/08/2020 à 18:13

Bonjour!

J'ai une petite question bête à laquelle vous pourrez peut-être répondre.

Vous savez que lorsque l'on fait juste le M1 et pas le M2 l'on obtient une maîtrise. On dit alors que l'on a par exemple une maîtrise en droit des affaires (si M1 droit des affaires), une maîtrise en droit social (M1 droit social), maîtrise en droit privé (M1 droit privé général).

Pour quelqu'un qui aurait fait un Master Justice, Procès, Procédures parcours contentieux privé admettons, cette personne est-elle autorisée à notifier par exemple sur un CV qu'elle a une Maîtrise de droit privé, ou doit-elle mettre Maîtrise en contentieux privé, ou encore et là je force un peu.. une Maîtrise en justice procès procédures.

Je vous remercie pour vos réponses, c'est une question que j'admet être bête mais après tout..

Par Isidore Beautrelet, le 18/08/2020 à 08:40

Bonjour

Je dirais que le mieux est de mettre l'intitulé exacte du diplôme donc ce serait Maitrise Justice Procès et procédure. Il faudrait toutefois préciser entre parenthèse le principales matières étudiées pour que le recruteur/la recruteuse puisse avoir une idée précise des compétences acquises.